



S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

# Crèches / DPE

## INFOS CFDT

### SPECIALES ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL

Avec la crise COVID, les agents des crèches ont dû beaucoup s'adapter, ce qui a engendré beaucoup d'énergie et donc de fatigue. À cette rentrée 2021, se rajoutent les traditionnelles adaptations et les deux gros chantiers : la PSU et la nouvelle organisation du temps de travail. **Le constat de la CFDT c'est une grande fatigue générale physique et psychologique.**

La PSU et la nouvelle organisation posent des problèmes organisationnels, **notamment et surtout dans la pose des congés et RTT.**

**Des solutions doivent être trouvées collectivement** pour que ce nouvel aménagement réponde bien aux objectifs fixés, notamment celui de réduire l'usure professionnelle, **et avec lesquels la CFDT est d'accord.**

Dès septembre, la DPE a décidé la mise en place de groupes de travail afin d'améliorer la situation. Après le retour fait par les organisations syndicales, 2 groupes ont été ciblés prioritaires : celui des CA et RTT et celui autour de la solidarité inter crèches.

**Pour la CFDT, les solutions peuvent se trouver du côté de :**

#### Une meilleure planification des congés

*Pour la CFDT, un agent doit s'autoriser à faire une demande de congés ou RTT, même si le planning prévisionnel est plein pour pouvoir quantifier les refus. C'est une information importante pour l'expérimentation.*

#### Les 8 créations de poste AP (5 en sept. 2021, 3 en 2022)

*Principalement prévus pour la journée de détachement des EJE, ces renforts (équivalents à 0,3 temps plein par crèche en 2021 puis 0,5 en 2022) doivent aussi être utilisés pour renforcer le pool, accaparé pour les JNT, pour remplacer toutes les professionnelles (pour faciliter les absences, pour faire du travail hors unités, ...).*

#### La solidarité inter-crèches

*La CFDT entend l'inquiétude des professionnelles à ce sujet et demande à ce que la solidarité se fasse à condition qu'il y ait de l'équité entre crèches et que le secteur soit limité. Ceci afin d'éviter de la fatigue liée au transport et afin de permettre une meilleure interconnaissance des crèches, et de leurs fonctionnements.*

#### La PSU (Prestation de service unique)

*Par exemple, pendant les vacances scolaires, pour faciliter la pose de congés, sur les semaines d'ouverture, demander aux parents qui n'ont pas de contraintes fortes (travail, RDV, ...) de ne pas amener le /les enfants à la crèche s'ils peuvent.*

*C'est ce que la DPE met en place pour 2022.*

#### L'accueil occasionnel et d'urgence

*S'autoriser à activer plus ou moins l'accueil occasionnel ou d'urgence selon l'état général de l'équipe (beaucoup d'absences, ...)*

**cfdtrennes.com**

[cfdt@rennesmetropole.fr](mailto:cfdt@rennesmetropole.fr)

Tél. 02 23 62 24 61

Suivez-nous aussi sur

[cfdtrennes.com](http://cfdtrennes.com)

et sur

 /CfdtRennesMetropole

 @CfdtRennes

**Le fait d'être exceptionnellement à -1, doit être discuté en équipe, en réunion plénière ou même lors du groupe de travail**

*Cela doit être une décision d'équipe. Refuser des congés pourrait amener un arrêt plus long et plus imprévisible mais être à -1 accentue l'usure professionnelle.*

**La mise en place de la PSU et les bugs du logiciel ont beaucoup accaparé les responsables et responsables adjointes.**

*Celles-ci devraient être plus disponibles pour les équipes maintenant.*

**En résumé, pour la CFDT :**



- ➔ Des réunions ont lieu régulièrement avec la DPE / syndicats sur ce sujet. Nous leur faisons remonter les difficultés éprouvées par les professionnelles.
- ➔ Il est important d'expérimenter vraiment ; de laisser de la place aux agents, dans les équipes et les groupes de travail, pour s'exprimer et trouver des solutions
- ➔ C'est à la fin de l'expérimentation, que la CFDT fera le bilan et envisagera des actions éventuelles

**➔ Soyez acteurs et actrices, dans les groupes de travail, des changements en cours !**



***Pour tout projet de mobilité, question sur les carrières ou conditions de travail,  
N'hésitez pas à nous contacter !***

**Violaine POUBANNE et Nadia DAVID**

06 28 52 02 97

[cfdt-v.poubanne@rennesmetropole.fr](mailto:cfdt-v.poubanne@rennesmetropole.fr)

[cfdt-n.david@rennesmetropole.fr](mailto:cfdt-n.david@rennesmetropole.fr)